

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

N. RENAUD & Cie.
MARCHANDS DE
Farine, Grains & Provision
No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVÉS,
MONTREAL.

Formation de Société.
Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une société sous les noms et raison de N. Renaud & Cie., pour faire le commerce de farine, grains et provisions.

N. RENAUD,
F. LABIN,
A. E. GAGNON.

Montréal, 7 juin 1873.—sm.

CHALOUPE!

Le soussigné informe le public qu'il vient d'acheter un certain nombre de chaloupes qui seront en tout temps à la disposition du public, et que les personnes désirant se faire mener pourront avoir tous les accommodements possibles. Toutes les chaloupes sont en bon ordre et bien équipées.

Les personnes qui désireraient aller faire la pêche ou, à cause pourrions se procurer de M. St. Jacques tout ce qu'il faut pour la pêche en fait de lignes, etc., et au besoin il pourra les accompagner afin de leur indiquer les meilleures places, qu'il connaît très-bien. En outre, il a de magnifiques tentes, et pourra procurer aux amateurs de pêche et de chasse, tout le confort qu'ils pourront désirer.

On se procure les chaloupes, etc., à l'enseigne du pavillon français, au bas de la côte voisine du magasin de M. Ed. Mullen. A quelques pas des quais de la Cie. du Richelieu.

JOSEPH ST. JACQUES,
Sorel.

Sorel, 1er Mai 1873.—sm.

LE CANADA

Sous l'Union : 1841-1867,
PAR
LOUIS P. TURCOTTE.
EN DEUX VOLUMES.
En vente
A LA
LIBRAIRIE DE LA GAZETTE.
PRIX : ---\$1.50.

Ceux qui ont déjà le premier volume peuvent se procurer le second en payant \$1.00.

Sorel, 22 mars 1873.—juo.

NOUVELLEMENT RECUS

AU MAGASIN DE
N. ARSENAULT,
EN FACE DE CHEZ
M. F. LABELLE.

1 Caisse Indienne Pale Ashton's Best, à 12 1/2 cts. la verge
" " Indienne Brune Première qualité à 12 1/2 cts. do do
" " Indienne Brune toutes couleurs garnies à 11 cts. do do
" " Harock's Shirting 36 pouces à 12 cts. do do
" " Alpaca Bleu Noir Reversible depuis 25 à 60 cts. do do

Un lot immense d'étoffes à Robes depuis 8 à 25 cts. do do

Un lot considérable d'autres marchandises qu'il serait trop long d'énumérer.

Ne pressez pas le Magasin de N. ARSENAULT, sans arrêter et visiter ses Marchandises car vous y trouverez ce qu'il vous convient à meilleur marché que partout ailleurs.

N. ARSENAULT,
RUE DU ROI.
En face de M. FRS. LABELLE.
Sorel, 5 Juillet 1873.

NOUVELLE IMPORTANTE

POUR LES
VOYAGEURS EN CANADA.

Le Chemin de Fer SOUTH EASTERN étant construit jusqu'à Newport, dans le Vermont, où il se relie avec le Chemin de Fer du Passamsic.

UNE VOIE NOUVELLE TRES-COURTE PART TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ.

PRIX DE PASSAGE.
Aussi bas que sur toute autre ligne

Les conducteurs, sur tous les Trains, parlent le français.

Pour les Billets et pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du Chemin de Fer SOUTH EASTERN, à Sorel.

AU-DESSUS DU MAGASIN
DE
M. WM. FOY.
M. A. BESSETTE,
AGENT.
Sorel, 20 août 1873.—ua.

AVIS.

Nous, soussignés, nommons J. H. Wright & Co., notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre.

S. D. SCOTT & Co.

N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de Machines à Coudre de tous genres.

Sorel, 6 décembre 1871.—jan.



Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol. "What is the cause of the unparalleled success of WALKER'S BITTERS?" Our answer is, that they remove the cause of disease, and the patient recovers his health. They are the great blood purifier and a life-giving principle, a perfect Renovator and Invigorator of the system. Never before in the history of the world has a medicine been compounded possessing the remarkable qualities of WALKER'S BITTERS in healing the sick of every disease man is heir to. They are a gentle Purgative as well as a Tonic, relieving Congestion or Inflammation of the Liver and Visceral Organs, in Bilious Diseases.

The properties of DR. WALKER'S VINEGAR BITTERS are A perient, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Anti-Bilious.

R. H. McDONALD & CO.,
Druggists and Gen. Agts., San Francisco, California,
and cor. of Washington and Charlton Sts., N. Y.
Sold by all Druggists and Dealers.

Tout ce qu'il vous faut
EN FAIT DE LIBRIERIE.
—AUSI—
Nouveaux Patrons
TAPSSERIE
meilleur marché que jamais.

Achetez comptant; à vendre de même.
VENEZ VOIR
A LA LIBRAIRIE
DE
LA GAZETTE DE SOREL.
Sorel, 2 juillet 1873.—juo.

CHROMOS

35 Magnifiques Chromos, de 30 x 18 pouces, représentant
LE CHRIST SUR LA CROIX,
LE SACRE CŒUR DE JESUS,
ET
LE SACRE CŒUR DE MARIE,
sont en vente à la Librairie de La Gazette de Sorel, à très-bon marché.

Ces chromos ont été achetés à l'étranger à bon marché et seront vendus de même.

HATEZ-VOUS :
il n'y en a que 35 copies.
Sorel, 17 octobre 1873.—juo.

AVIS.

Le soussigné informe ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un lot considérable de Marchandises

ACHETÉES A L'ENCAN,
qu'il offre en vente bien au-dessous de la valeur réelle.

TWEED CANADIEN, tout laine, valant 90 cts., pour 65 cts.
TWEED CANADIEN, Nouveaux Patrons, valant \$1.00, pour 80 cts.
TWEED CANADIEN, Haute Nouveauté, valant \$1.10, pour 90 cts.
ETOFFES pour vêtements d'Enfants, en grande variété.
ETOFFES A ROBES, etc., etc.

Le soussigné recevra aussi dans quelques jours un lot
D'ALPACA MOULLE,
qu'il vendra à très-bon marché.

CHAUSSURES :
Un fonds de Magasin de Chaussures sera offert en vente cette semaine.

HATEZ-VOUS D'Y ALLER.
Vous pouvez vous attendre à faire de bons marchés en allant cette semaine rendre une visite au Magasin de

J. B. LETENDRE.
Sorel, 10 Septembre 1873.

Le mois des Morts.

Un correspondant de Beauharnois communique ce qui suit à l'Opinion Publique :

Novembre est surtout le mois des souvenirs et des pensées graves, car il est consacré à la mémoire de ceux qui ne sont plus. L'homme qu'absorbe le soin des affaires et qu'étourdit le bruit de notre siècle, a besoin de faire trêve un instant avec tout ce qui l'entoure pour venir méditer en présence de la tombe! pour écouter cette voix éloquente qui parle du fond de tout sépulchre, et pour murmurer enfin sur les cendres de ceux qui nous sont chers quelques prières pour leur soulagement et leur délivrance.

Dès les catacombes on voit les chrétiens obligés de se réfugier dans les entrailles de la terre pour échapper aux édits des Césars, s'agenouiller sur les tumulus des martyrs, célébrés dans les cryptes la gloire des athlètes déchirés sous la dent de l'hyène pour leur foi, et demander pardon à Dieu pour ceux que quelques fautes retenaient encore sur le seuil de l'Éden.

De nos jours, depuis St. Pierre de Rome jusqu'à la modeste chapelle du missionnaire, le jour de la commémoration des morts s'élève vers le trône du Tout-Puissant un concert harmonieux de soupirs, de gémissements et de supplications. L'épouse éplorée, l'orphelin demeuré seul sur la terre et le vieillard qui touche déjà au tombeau, se pressent au temple pour venir chercher la consolation et l'espérance que ne peuvent donner les hommes. L'Église prend ses habits de deuil et, jetant un regard sur le cercueil ouvert devant elle, elle commence d'un ton plaintif ses modulations tristes et lentes. Elle s'afflige, gémit, tremble, supplie, se rassure, espère et se réjouit : "Pourquoi, Seigneur, dit-elle, détournez-vous votre visage et me traitez-vous comme votre ennemi? Devez-vous employer toute votre puissance contre une feuille desséchée?"

"O Dieu, dit-elle encore, cessez de m'affliger puisque mes jours ne sont que néant!" A un autre endroit : "Mes années coulent avec rapidité et je marche par une voie par laquelle je ne reviendrai jamais."

Il suffit de lire quelques-uns de ces chants admirables pour comprendre combien l'Église qui les compose connaît le cœur de l'homme. Elle mêle ses larmes avec celles de l'affligé, elle essuie les pleurs de l'orphelin et tempère l'excès de sa douleur en lui montrant au ciel un autre Père. Sa charité s'étend à tous, pauvres, riches, faibles et puissants. Le ministre des autels qui est obligé de veiller au cercueil du villageois comme au catafalque du monarque, n'a pas un mot de plus pour l'un d'eux. Tous les titres s'effacent pour faire place à celui de chrétien. L'Église, qui se montre si pleine de tendresse pour ceux qui sont morts dans son sein, demande aussi à ses enfants de suivre l'exemple qu'elle leur donne. Prions donc pour nos pères, nos mères, nos frères, nos sœurs, pour ceux que nous avons aimés et qu'un sort malheureux a ravés à notre amour. Donnons-leur encore ce tribut de notre reconnaissance et de notre affection.

La nature elle-même semble nous inviter à la prière et au souvenir des morts. Le ciel est sombre et nébuleux, les champs sont déserts et abandonnés; la terre attend avec tristesse le moment où elle va disparaître sous un linceul de neige, les forêts sont dépouillées de leur verdure, la froide bise classe devant elle la feuille desséchée, et l'haleine glacée de l'hiver se fait déjà sentir. Regardez, chrétien, autour de toi tout se plaint, tout gémit, tout tombe pour mourir, et comme dit le poète :

Tu vois autour de toi, dans la nature entière, Les sables entassés poussière sur poussière, Et le tombeau d'un seul pas confondant ton orgueil, De tout ce qu'il produit devenir le cercueil.

O vous, qui que vous soyez pourvu que votre cœur soit compatissant, lorsque la cloche du village sonne l'angélus du soir, lorsque tout bruit cesse au hameau et que les ténèbres enveloppent la terre, donnez un souvenir à ceux qui reposent du sommeil de la tombe. Rappelez-vous alors que l'homme ne vit qu'un

jour sur la terre, et que bientôt vous dormirez vous-mêmes au lieu où l'on ne parle plus, où l'on ne prie plus, où tout cesse de soupirer. Si vous voulez que le passant s'arrête au pied de la croix qui marquera l'endroit de votre sépulture, priez vous-mêmes sur la terre sacrée qui recouvre les ossements des morts.

A genoux sur la terre, où tout ce qui vécut n'est plus que cendre, où la poussière est mêlée à la poussière; à genoux sur la terre où le père a son père, et l'aïeul ses aïeuls, où tous les hommes sont venus se reposer après s'être agités quelque temps, comme la vague qui après avoir battu longtemps les récifs de la côte vient enfin expirer sur la plage; prions donc pour le père, le grand père, l'ami et tous les fidèles qui sont morts; prions pour soulager leur affliction, leurs douleurs, et il vous semblera entendre cette voix si consolante pour le cœur généreux : "O toi qui donnes aux morts l'aumône de ta prière, ne crains rien, le bonheur s'attachera à tes pas, car Dieu bénit ceux qui prient pour les morts."

Petite Gazette.

— Il existe au Japon un pont fait de bambous, élevé de 100 pieds au-dessus de l'eau sur laquelle il est construit.

— Un chimiste italien vient d'enrichir le dictionnaire des sciences du nom d'un nouvel acide qui se lit comme suit : Amidomonochlorobénésoylphosphorique. Rien d'étonnant si ses confrères évitent d'y référer dans le cours de la conversation....

— Le professeur Hayden, chargé de diriger l'expédition entreprise dans le but d'explorer le Colorado, a déjà recueilli et expédié à Washington 227 variétés de sauterelles originaires de l'Amérique du Nord.

— Il s'est formé une trombe tout récemment sur le lac Érié, dont on a pu examiner les phases diverses en se tenant sur une montagne située près de Cleveland.

— Un journal publié à raison d'un farthing par numéro, et intitulé : *Town and Country Gentleman*, a vu le jour à Londres.

— M. Fronde écrit à un ami que le produit de ses conférences écrites représente \$500, toutes ses dépenses payées, y compris le prix de son passage de retour.

— A Folkstone, en Angleterre, le pêche du maquereau a été des plus heureuses. Un signal de beaux coups de seine. Par exemple, quelques bateaux ont rapporté jusqu'à 30,000 poissons de cette espèce, pour lesquels ils ont obtenu 7s. du cent.

Manitoba.

On lit dans le *Métis* :
L'enquête préliminaire s'est terminée mercredi, et M. Bétournay a bien voulu ajourner à jeudi l'audition des plaidoyers des avocats sur la preuve produite par la poursuite. Hier matin, interpellé par la Cour suivant la loi, M. Lépine a lu d'une voix ferme et lentement la déclaration suivante :

Qu'il plaise à la Cour.
Dès le premier moment que j'ai pu me faire entendre, j'ai réponssé l'accusation portée contre moi, et respectueusement nié à tout magistrat nommé par le gouvernement de Manitoba, le droit d'émaner des warrants pour actes faits dans la colonie de la Rivière Rouge entre le 1er Juillet 1865 et le 16 Juillet 1870; j'ai également et en même temps déclaré la compétence de cette Cour à connaître de toute accusation de ce genre; je renouvelle aujourd'hui les mêmes déclarations.

D'un autre côté, l'accusation que l'on a fait peser tout à coup sur moi a pris par l'enquête un caractère essentiellement politique. Ce fait ressort clairement des dépositions de tous les témoins; et ces témoins ne sont pas les miens, mais bien ceux de la poursuite. Ils ont affirmé ainsi non pas à la demande première de mes avocats, mais bien à celle des avocats de la poursuite.

C'est donc l'homme politique que l'on poursuit en moi et non pas le prétendu meurtrier.

En présence de ces faits et en réponse à la demande de la Cour, je déclare protester respectueusement mais énergiquement contre un procédé qui foule aux pieds la foi jurée et les arrangements convenus à Ottawa au printemps de 1870, entre le Gouvernement de la Puissance et les délégués d'un gouvernement provisoire reconnu et soutenu par les trois quarts au moins de la population de la Colonie de la Rivière Rouge; je proteste respectueusement mais énergiquement contre un procédé qui me choisit, moi entre mille, pour me rendre seul responsable d'actes faits par un gouvernement agissant dans la plénitude des pouvoirs dont la population du pays l'avait alors publiquement et volontairement investi.

Enfin je repousse de toutes mes forces l'odieuse accusation dirigée contre moi, parce qu'elle est fautive, mensongère et suscitée non par la justice mais par la passion et les ressentiments politiques.

Telle est la déclaration que mon âme et conscience je crois devoir faire et soumettre à la Cour, après avoir entendu et bien pesé tous les témoignages que les avocats de la poursuite ont assermentés contre moi.

AMBROISE LÉPINE.
Fort Garry, ce 9 Octobre, 1873.

M. LÉPINE ENVOYÉ AU FORT DE PIERRE.

Son Honneur le juge Bétournay a donné mardi sa décision dans l'affaire de Lépine. Les avocats de la poursuite et de la défense étaient présents. Il y avait en outre un certain nombre d'individus de Winnipeg venus pour voir quel serait le résultat. Son Honneur lut en anglais sa décision. Il passa en revue les arguments de la défense et conclut en déclarant qu'il envoyait M. Lépine en prison, pour subir son procès aux prochaines assises criminelles de la Cour du Banc de la Reine. Un certain nombre d'individus présents accueillirent cette décision par des applaudissements significatifs, qui furent réprimés par le juge. Les commentaires sont inutiles.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi, M. Lépine a été transféré du Fort Garry au Fort de Pierre.

Troisième élection dans Provencher.

Lundi dernier a eu lieu l'élection par acclamation de M. Louis Riel pour représenter le Comté de Provencher dans les Communes du Parlement du Canada. Il y avait environ 450 à 500 électeurs de présents, ainsi que des citoyens influents de toutes les paroisses françaises situées en dehors du comté. Il faisait beau temps, et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. M. Mouard, officier-rapporteur, a ouvert l'assemblée à midi; M. A. Levêque agissait comme Greffier d'élection. Après les formalités remplies, la candidature de M. Louis Riel a été proposée par MM. Pierre D'Iorio, M. P. P., l'Hon. A. G. B. Bannatyne, M. C. N. O. J. B. Tourneur, Charles Colin, Joseph St. Germain, Cyrille Marchand, J. B. Lépine, Edouard Perreault, Joseph Berthelot, Junior, Elie Carrière;

Secouée par MM. Joseph Lemay, M. P. P., André Beauchemin, M. P. P., Alexandre Morin, Auguste Harrison, Joseph Landry, Senior, Benjamin Nault, Edouard Élémont, Michel Dumas, Pierre St. Germain, Germain Parisien, et a été enregistrée au milieu des hurrahs unanimes de l'assemblée. Puis l'Hon. M. Bannatyne, MM. P. P., Delorme, M. P. P., A. Beauchemin, M. P. P., les Hons. MM. Dubuc et Royal, et M. Lemay, M. P. P., etc., portèrent successivement la parole.

Le dernier orateur achevait de parler, lorsqu'un certain mouvement se fit dans la foule en dedans comme en dehors de la maison. Un quinzaine de gros wagons remplis d'hommes armés au nombre de 85 venaient de s'arrêter à une couple d'arpents, et l'on vit M. Power, agissant comme chef de police, et Ingram, employé du shérif, s'en détacher et venir seul vers l'assemblée. Ils recherchaient M. Louis Riel!

Qui les avait envoyés? Sous les ordres de qui agissaient ces deux fonctionnaires du département de l'un de nos ministres?

Cette expédition pouvait et devait, dans l'esprit de l'auteur, occasionner une terrible effusion de sang, car on envoyait insulter les électeurs d'un comté dans le libre exercice de leurs devoirs de citoyens, par une bande d'hommes recrutés par les plus cruels ennemis des mérités. Grâce au bon esprit des électeurs, qui ne parurent pas prendre garde à ces hommes du moment qu'ils restaient inoffensifs, il n'en résulta rien que de la honte pour l'auteur on les auteurs de cet infâme guet-apens.

À deux heures l'officier-rapporteur déclara ses procédés terminés et proclama M. Louis Riel, M. P., par acclamation. Il y eut un nombre de vigoureux et enthousiastes hurrahs de poussés par la foule, qui s'éleva sans attente prendre garde à l'ébahissement des membres de l'expédition armée qui croyaient avoir été enrôlés pour venir frapper quelque grand coup. Ces braves gens ont eu la satisfaction d'entendre proclamer à leur nez l'élection de celui qu'il avaient cru venir prendre. Comme ils doivent être reconcommissants à celui qui les a enrôlés ou fait enrôler! "Tel est pris qui croyait prendre."

Pendant, l'insulte devait être complète. Quelques amis, au nombre desquels se trouvaient les Hons. MM. Bannatyne, Royal, Dubuc, Lemay, Radiger, Beauchemin, Larivière, &c., étant venus reconduire chez lui M. l'abbé Ritchot, furent priés par le digne et hospitalier curé de s'asseoir un moment à sa table. Il était quatre heures. On était dans la salle à manger, quand M. Power, suivi de Ingram et d'un français nommé Dupont, se présenta à la tête de ces 85 hommes pour fouiller le presbytère, l'Église et le Couvent des RR. Sœurs de la Charité, toujours au nom de la Reine, toujours à la recherche de M. Louis Riel.

Quelle ignoble et sacrilège farce! Oh! le ciel vengera cette iniquité... Quelqu'un eut l'idée de sonner la tocsin et de résister à une telle violation de toute justice et de toute loi. Les conseils de la modération prévalurent, et l'œuvre ignoble s'accomplit.

On fouilla jusqu'au modeste dortoir des deux pauvres religieuses... Où est donc cette amnistie promise par Ottawa, et si injustement refusée plus tard?

Quand les fouilles furent finies, la bande s'éloigna et s'amusa en chemin à décharger ses fusils dans les bois.

STOKES.

Le fameux procès de Stokes, accusé du meurtre de Fisk, s'est terminé par un verdict d'homicide au 3e degré, et le coupable est condamné à 4 années de réclusion dans la prison d'État. Il lui reste la chance du pardon. Un meurtrier de sa taille a droit aux égards de l'état.

Stokes acceptera-t-il ce verdict? Du train que vont les choses, il ferait mieux de faire casser ce nouveau jugement. Peut-être réussira-t-il à faire croire que c'est Stokes qui est mort et Fisk est le meurtrier. Il obtiendrait alors la confiscation à son profit des biens de Fisk. Ou au moins il serait établi au delà de tout doute que cet infâme Fisk s'est suicidé, pour mettre le pauvre Stokes dans l'embarras. Pauvre Stokes!

Le juré s'est basé sur ce que tout dans la conduite de Stokes et dans celle de Fisk prouve qu'il n'y avait préméditation. Preuve: Fisk n'a tiré que deux coups de pistolet; en suite il a jeté son arme en criant: "Docteur, il y a là un homme blessé!" — Mais pourquoi portait-il cette arme? — Chut, silence donc, Stokes n'est pas assez de gentilhomme pour avoir le droit de porter une arme et de se protéger contre Fisk, "être jaloux et vindicatif?"

— Donc c'est Fisk qui par son caractère méchant, est l'agresseur. Il n'y a qu'une chose d'étonnante, c'est que Stokes n'ait pas tué Fisk

plus tôt. Espérons que la grâce de l'état rendra bientôt la liberté à Stokes, afin qu'il se protège et qu'il protège tous les citoyens contre les quelques "jaloux et vindicatifs" qui troublent encore ce pays de la liberté. — Courrier du Canada.

La Gazette de Sorel.

MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1873.

Nouvelles d'Ottawa.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues d'Ottawa comportent que le ministre sera battu. Ce soir ou demain le vote sera pris. M. McDonald, le premier ministre, et M. Blake, le premier homme de l'opposition, ont tous deux parlé. Leurs discours ne sont pas encore publiés. Nous les reproduisons, samedi, comme étant le jour et le contre le plus complet.

En attendant l'issue, nous répétons ce que nous disions il y a quelque temps: "Le jour où ce ministre corrompu et corrompu tombera, la conscience publique éprouvera un immense soulagement!"

L'opinion d'un conservateur honnête et indépendant.

Nous avons reçu la lettre suivante. On trouvera notre réponse au bas.

M. le Rédacteur, Vous commentez, dans votre article éditorial de samedi dernier, quelques idées que je vous avais émises dans une lettre privée, quelques jours auparavant.

Je crois voir assez clairement que nous ne sommes pas tout-à-fait sur le même terrain au point de vue des idées. Nous voulons bien le même résultat; mais les moyens pratiques diffèrent pour y parvenir!

Vous comptez beaucoup sur un appel au peuple; mais, que nous serions d'une bonne loi électorale! Mais il y a déjà une difficulté pratique: car comment supposer qu'une législature issue de la corruption aurait ce bon instinct, cette bonne idée d'une loi assez sage, assez morale, disposant tout avec assez de prévoyance pour élever tous moyens de faire de la corruption, à ceux mêmes qui n'ont été élus et qui ne sauraient être réélus que par ce moyen? Non, il n'est pas raisonnable d'espérer que le malade devienne son propre médecin, et surtout de s'attendre qu'il s'applique lui-même le fer rouge dans la plaie qui le gangrène.

D'ailleurs, nous avons depuis déjà bien des années une loi électorale, laquelle n'est pas sans prévoyance, sans sévérité. Le dispositif pénal est effrayant pour les honnêtes gens, même pour ceux qui ne le sont pas. Comment se fait-il que cette loi ne soit plus une barrière suffisante pour empêcher toutes les corruptions qu'elle sévit, qu'elle condamne, qu'elle ne puisse avoir pour tous beaucoup de sévérité? Ah! c'est, comme vous le dites, que les hommes sont dominés par les idées, bonnes ou mauvaises. De là l'importance de ne propager que des idées saines et morales parmi le peuple.

Eh! pensez vous que la peur ou la crainte qu'une loi électorale quelconque pourrait faire naître, aurait l'effet de suppléer à l'idée de moralité que la conscience éclairée par la religion, la crainte de Dieu, seule peut inspirer.

Les lois ne sont que le reflet moral du législateur qui les fait; ce ne sont pas les lois qui font la morale. La loi est tout extérieure; la morale est au fond de la conscience et prévient la loi. L'homme qu'un vice capital n'a pas renversé, trouve dans le fond de sa conscience un tribunal qui décide sûrement du juste et de l'injuste, du bien et du mal. La loi humaine ne va pas jusque-là. Alors, donc, compter trop sur une telle idée serait, ce me semble, se préparer la déception.

Au moyen de cette bonne loi et avec l'aide du clergé, nous pourrions avoir toute confiance dans la rénovation voulue, désirée! C'est votre espérance. Moi, mon humble sentiment est que toute tentative d'amendement à l'esprit ou à l'idée politique qui semble malheureusement prévaloir dans notre province, et notamment parmi les canadiens-français catholiques, doit suivre le travail du clergé, et qu'aucun de son sommet, ce dernier refasse les idées ou fait de moralité politique; c'est donc, à mon point de vue, au clergé bien-aimé qu'incombe la tâche ardue de remédier au mal qui nous gangrène de plus en plus, et qui tend à tout pervertir et à nous jeter dans la plus complète anarchie d'idées.

Ne nions pas que notre faiblesse est grande aujourd'hui, que la division est partout, fantôme d'idées saines suffisamment répandues ou acceptées parmi nous.

Il nous faudrait tous être unis au point de ne faire qu'un avec notre clergé, qui seul possède les moyens de nous rénover, en redressant nos idées sur la morale politique. Mais pour cela il faut un symbole, un signe extérieur de ralliement. De là la nécessité d'un programme. Autrement, il n'y aurait que des choix ou des luttes d'homme à homme, qui laisseraient à l'option individuelle trop de latitude en dehors des principes, et nous livreraient à la remorque du plus fort comme aujourd'hui.

Où, le temps, pour nous, bas-canadiens français catholiques, est arrivé de s'affirmer. Mais comment le faire, si nous n'avons pas de programme à suivre!

II. A notre sens, le programme est tout trouvé. Il consiste dans la conservation de nos institutions, de notre langue et de nos lois, et la remise de ce drapeau entre les mains d'hommes qui y sont avant tout attachés. La politique n'a pas d'autre signification pour nous franco-canadiens. Du moment que nos ministres fédéraux, plus spécialement chargés de porter haut et

ferme ce drapeau, l'abandonnent, ou seulement fléchissent, nous devons, sans hésiter, les rejeter! C'est le cas aujourd'hui, sur les questions des Ecoles Catholiques et de Manitoba. A force de céder, nous finirons par ne plus rien avoir à céder! Cela ne peut pas s'appeler du conservatisme, puisque nous abandonnons tout, jusqu'au sacrifice de nous-mêmes, rien que pour la triste et humiliante satisfaction de garder au pouvoir le dieu du népotisme Langevin, flanqué de M. Robitaille! Notre ami voit que ce n'est pas au mot conservateur auquel nous sommes attachés, mais à sa signification. On exploite trop le mot au profit de quelques intrigants sans vergogne, et on oublie trop ce que ce mot signifie. A notre sens, sa signification réelle se résume dans l'exergue que nous ne saurions trop rappeler au peuple: "nos institutions, notre langue et nos lois." Notre ami a raison de dire que nous sommes d'accord au fond, car nous le savons attaché, comme nous, à l'arche sainte de la nationalité! Ça n'est que sur les moyens pratiques que nous différons.

Le moyen pratique n'est pas aujourd'hui dans le statu quo, mais dans le renversement, sans merci, du ministère actuel, parce qu'il est corrompu, corrompu et anti-national!

Notre ami n'ose pas invoquer un changement, craint de pis. Nous répondons: le mal est grand; le remède est pressant; il doit être énergique; le mal ne se guérira pas seul. En effet, la gangrène est déjà dans la plaie, dit notre ami! Le patient va-t-il lui-même appliquer le fer rouge? Impossible. Il faut donc le laisser mourir. Non! nous ne désespérons pas encore.

Nous avons une grande foi dans la conservation de notre vie nationale, bien que le danger soit grand aujourd'hui. Nous voyons la plaie. Coupons, tranchons, appliquons avec énergie le fer rouge, s'il le faut! Attendez, c'est la mort et une mort honteuse, car c'est la corruption du gouvernement qui nous tue, c'est la lâcheté, l'incapacité et l'égoïsme de M. Langevin qui font que nous sommes sacrifiés! Mais qui appliquera le fer rouge? dit notre ami. Sera-ce le patient lui-même, l'auteur de ses propres misères, en un mot sera-ce la chambre qui, en passant une bonne loi d'élection, remédiera au mal? On ne peut pas espérer cela, dit-il. Nous répondons que la conscience publique saura bien contraindre la chambre à en agir ainsi.

La conscience publique est toute puissante, quand elle s'affirme énergiquement. La conscience publique, éclairée par des hommes de la trempe de notre correspondant, et ils sont encore nombreux en ce pays, Dieu merci! obligera bientôt la chambre au renversement de l'auteur de cette corruption, du ministère fédéral actuel! Nous sommes fort avancés dans cette voie. Persistons-y! Puis cette même chambre, si peu vertueuse qu'elle soit, sera forcée, par cette même conscience publique, de faire une loi d'élection claire, positive, condamnant purement et simplement l'acheteur et le vendu au pénitencier. Tel n'est pas le dispositif de la loi actuelle, et il est nécessaire, pour qu'elle soit efficace. Puis la décision des contestations des élections doit être déferée aux tribunaux. Tels sont nos remèdes pratiques.

Le châtiment infligé au ministre coupable, serait un exemple salutaire, et la conscience publique s'affirmerait davantage dans l'appel au peuple. Les députés seraient ainsi forcés d'être vertueux malgré eux! Mais ça sera au peuple, à ceux qui le conseillent, le guident et l'éclaircissent à ne pas se tromper sur les choix! Le renversement du ministère actuel est donc devenu le principal remède au mal pour le moment. "Si votre main est un sujet de scandale, coupez-la et jetez-la au feu!" Non-seulement le ministère est un sujet de scandale, mais il est l'auteur du scandale politique le plus démoralisateur possible. Dans notre monde politique, la vénalité remplace aujourd'hui le caractère. Le ministère actuel doit subir la peine de sa grande faute. Il doit l'expier par une mort violente, car il l'a mérité!

III. Mais il est un point sur lequel nous sommes d'accord avec notre ami. C'est qu'il faut relever le sens moral émoussé du peuple. La coopération du clergé est indispensable pour cela. Mais il faut que la loi vienne en aide au clergé, non pas pour la majorité du peuple, mais pour agir, efficacement, sur ceux dont le sens moral est perverti, sur les natures vicieuses que la parole de l'homme de Dieu n'atteint pas toujours. Autrement, la tâche du clergé serait trop lourde. Combien de comités n'ont-ils pas été corrompus et démoralisés, l'an dernier, malgré les protestations éloquentes, incessantes, de l'homme de Dieu? A Richelieu, par exemple, quelle corruption, quelle démoralisation n'a-t-on pas vu, malgré les efforts, trop peu secondés du digne clergé du comté de Richelieu qui, jusqu'à l'an dernier, n'avait pas été atteint par cette lèpre! Et combien d'autres comités ne pourrions-nous pas nommer!

Où, le clergé, qui a renoué tant de serments au Bas-Canada, à la nationalité franco-canadienne, en a osé à rendre. Son plus grand soin a été de faire, aujourd'hui, est d'abattre l'hydre de la corruption. C'est la pire des épreuves de notre peuple; il ne l'aurait pas encore subi! Mais il faut au clergé des paroisses, l'aide des Evêques, il lui faut encore l'aide des laïques, le secours de la loi, contre les récalcitrants. La loi actuelle ne fait pas un fléau de ces crimes. Voilà ce que nous voulons qu'elle devienne, pour être efficace. Oui, nous sommes d'accord avec notre ami sur le rôle du clergé en ce pays! Le clergé rempli chez nous, franco-canadien, le rôle de Moïse chez les Hébreux. Il nous a conduits et il nous maintient sur la terre promise! Mais secondons ses efforts! Son influence moralisatrice se fera sentir chez ceux dont le cœur n'est pas gâté! Pour ceux dont le cœur est gâté, pour les âmes réelles, que les corrupteurs ramassent dans la boue, il faut le châtiment sévère de la loi!

IV. Avec une représentation honnête, sincèrement attachée à nos institutions, à notre langue et à nos lois, nous nous reconstruirons vite. L'union se rétablira dans nos rangs; notre place sera large, dans la confédération. Le patriotisme remplacera l'intrigue; le talent remplacera la médiocrité, car les idées seront relevées! Et au lieu d'un homme médiocre, pratiquant le népotisme, comme chef de la famille franco-canadienne, on trouvera bien pour le remplacer un homme de talent et pratiquant le patriotisme! Nous avons assez de foi nationale pour croire qu'il en sera ainsi et bientôt!

Nous croyons nous être expliqué suffisamment, trop longuement peut-être, mais ça ne sera pas perdu. Nous voulons être compris non-seulement de notre correspondant, mais encore par tous ceux qui nous lisent. En résumé: la chute du ministère coupable de corruption sévère est nécessaire comme premier moyen pratique. L'appel au peuple, sous la protection d'une loi efficace, est nécessaire comme second moyen pratique. En attendant, stimulons la conscience publique! Faisons-la sortir de sa torpeur! Moralisons le peuple! Unissons-nous et abattons le gouvernement corrompu qui exploite le peuple et le déshonore par la corruption la plus dégoûtante dont on a jamais eu!

On lit dans la Canadienne: "La Gazette de Sorel, donnant une liste des journaux français du pays qui sont pour le gouvernement et de ceux qui sont contre, à l'extrême satisfaction de l'éditeur, que 12 de ces journaux sont contre le gouvernement et 11 pour."

Notre confrère a oublié cette maxime latine qui dit: "Numerantur sed non ponderantur." "En de semblables mérites, il faut peser et non pas compter."

Notre confrère fait erreur. Nous n'avons pas seulement compté, nous avons en outre pesé, en disant que, sous le rapport de l'influence, la presse oppositio-niste l'emportait aussi. La raison en est évidente pour tous, disons-nous, car la presse ministérielle est en grande partie soutenue par le patronage officiel, pendant que la presse oppositio-niste dépend entièrement de l'opinion publique indépendante et éclairée.

Nous n'aimons pas à particulariser, car la chose pourrait être désagréable à notre confrère, mais puisqu'il nous y invite, nous lui demandons quelle influence le Canadien, par exemple, peut-il exercer sur l'opinion publique, depuis que M. Langevin l'a acheté pour chauffer le népotisme? Aucune, indubitablement!

Nous profitons de l'occasion pour réparer une erreur bien involontaire que nous avons commise. Nous avons oublié de mentionner notre estimable confrère de l'Echo de Beauharnois, qui fait vaillamment et avec un rare talent, la lutte contre le ministère corrompu et corrompu qui déshonore le pays. Nous prions en conséquence le Canadien de nous corriger en enregistra-nt un nouveau nom contre le ministère...

Un homme voté au ridicule. Tous les journaux ridiculisent le discours qu'a prononcé Papa-Michel vendredi dernier. Voici entr'autres ce qu'en dit le Nouveau Monde: "C'est M. Mathieu qui termina la soirée. Il commença par discuter l'importance de ce qu'est un homme indépendant et ce qu'il en vint à la conclusion que c'était celui qui, comme lui, votait toujours et sur toutes les questions avec le même parti. Il finit par cette position comme étant celle d'un homme de peu d'importance. Puis il entra dans une longue et peu claire argumentation pour démontrer que tout avait été pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. M. Mathieu n'a jamais passé pour orateur et ce n'est pas son discours d'hier soir qui lui en donnera la réputation."

Ce discours dénote un esprit faux et ridiculement prétentieux; un homme politique véral. Tel est, en effet, Papa-Michel! Donnez-moi \$1,500, disait-il, et je ferai la lutte contre Barthe pour la Majorité... Tel est l'homme! Il a cité Lord John Russell pour faire voir, nous suppo-

sons, qu'en politique, on peut acheter et vendre. Que n'a-t-il plutôt cité le Traité des devoirs du Shérif?... Ça sera pour la prochaine fois!... Si Papa-Michel est incapable de rien produire par lui-même, il a la manie des citations!... C'est toujours ça!... Pauvre Papa-Michel!... Pauvre Marchildon No. 2!...

Signe des temps.

L'Orateur de la Chambre des Communes a fait rapport, mardi dernier, que le cautionnement offert pour la contestation du siège occupé en Chambre par Michel Mathieu Bar, ne se froit aucune objection. Ainsi, la contestation de Richelieu devra être jugée au mérite, si toutefois, d'ici là, le ministère n'entraîne pas, dans sa chute, Papa-Michel et sa destinée!... A tout événement, s'il n'y a pas d'élections générales, celle de Richelieu devra être annulée, à moins que le comité qui la jugera, ne soit tellement partisan, qu'il refuse absolument de rendre justice aux électeurs de Richelieu, qui réclament la justice qui est due au comté par leur pétition contre l'élection de M. Michel Mathieu.

On a beau dire et beau faire, la vérité et la justice finissent toujours par l'emporter! C'est seulement une question de temps. Donc, ayons un peu de patience, mais préparons-nous à prendre une éclatante revanche!.....

Bibliographie.

LE CANADA EN EUROPE, par Benjamin Sulte; Eusèbe Sénécal, éditeur. M. Benjamin Sulte vient certainement de faire acte de patriotisme, en livrant à la publicité, sous forme de brochure, son intéressant travail sur le Canada en Europe, que la Revue Canadienne a d'abord publié par fragments. En parcourant ces pages attentivement, on apprécie mieux toute l'actualité qu'elles présentent, et le service qu'elles sont appelées à rendre à notre pays, en dissipant les opinions erronées qu'on entretient en Europe sur son compte, et que les écrivains de la France ne contribuent pas peu, en général, à fortifier.

M. Sulte a traité son sujet avec connaissance de cause, et les vieilles préventions des Européens à notre égard devront tomber, devant la lecture d'un écrit aussi propre à les réfuter: pourvu, néanmoins, qu'il soit répandu parmi eux; sinon, l'effet serait manqué.

En somme, la nouvelle brochure de M. Benjamin Sulte est le complément nécessaire de ses autres publications, si nationales, et dont nous avons signalé dans le temps l'apparition. Nous apprenons avec satisfaction que la deuxième livraison de son Histoire des Trois-Rivières, forte de 200 pages, est actuellement sous presse, et que le premier volume de l'ouvrage sera complet avant longtemps. En continuant dans cette voie, M. Sulte ne peut manquer d'acquiescer à un beau nom dans les lettres canadiennes, et de mériter la reconnaissance de ses concitoyens. Nos remerciements bien sincères à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire de sa brochure.

—La Revue Canadienne pour le mois d'octobre est remplie de matières intéressantes. On y trouve la suite du Bateau de Sentiers, ouvrage de M. Gustave Aimard; la continuation des savantes études de M. J. C. Langelier sur les territoires du Nord-Ouest du Canada; un écrit de M. Gonzalve Doutré au sujet de l'administration de la justice; la reproduction d'un article publié dans le Correspondant de Paris, et intitulé: Pèlerinage de Paray-le-Monial; le commencement d'un travail de M. Benjamin Sulte relatif aux Gaultiers de Yvernes, une noble famille dont le nom est devenu historique pour nous; la suite de notes de voyage publiées dans le Correspondant par M. Victor Fournel sous ce titre: De Paris à l'Exposition de Vienne, et finalement une appréciation du dernier volume de M. J. M. Lemoine: The Maple Leaves, due à la plume de M. Alfred Garneau.

Les pénitenciers canadiens. La Gazette de Montréal soulève, dans un de ses derniers numéros, un résumé du rapport relatif aux pénitenciers, que nous croyons devoir traduire. Voici les remarques de notre confrère anglais: "Le rapport concernant l'état des pénitenciers de la Puissance durant l'année dernière, s'ouvre par des chiffres fort encourageants; en ce qu'ils démontrent que le nombre des criminels détenus chaque année dans ces établissements, va toujours en diminuant. A la fin de l'année dernière, le pénitencier de Kingston ne renfermait que 549 détenus, tandis qu'on en comptait 628, à la même époque, l'année précédente. L'amélioration sous ce rapport a été sensible depuis quelques années dans la même institution. Ainsi, en 1868 le nombre total des détenus était de

733; en 1869, de 713; en 1870, de 689; en 1871, de 628, et en 1872, de 549. Voilà un indice consolant et qui montre, pensons-nous, qu'au sein de l'activité croissante et de l'avancement rapide dont nous sommes témoins, les moyens de gagner sa vie honnêtement se sont multipliés à tel point, que plusieurs individus dont les noms s'ajouteraient peut-être à la liste des criminels, remplissent aujourd'hui des emplois utiles et honorables. La discipline de l'institution paraît être admirable. Sauf deux exceptions, où la peine du fouet dut être administrée, il n'y a pas eu de raison d'agir avec sévérité. Les travaux industriels de l'établissement ont été bien conduits, et la valeur de l'ouvrage exécuté est évalué à \$72,717.59.

"A l'égard du pénitencier de St. Jean, N. B., on a constaté une augmentation de dix détenus sur ceux de l'année précédente: soit 84 en 1872 contre 74 en 1871. Le pénitencier d'Halifax renfermait 36 hommes et 1 femme l'année dernière, contre 33 hommes et 1 femme l'année précédente. Quant à celui de Québec, le rapport établit que le gouvernement fédéral, ayant résolu de fonder un pénitencier distinct pour cette province, a acheté, dans ce but, du gouvernement provincial la Maison de Réforme située à St. Vincent de Paul. Nous avons déjà publié le compte rendu du transfert d'un premier groupe de condamnés de Kingston à cet endroit. Nous ajouterons que cet établissement est situé dans un endroit salubre. Le site se trouve sur un plateau élevé, à une faible distance de l'Outaouais, dont l'eau supplée aux besoins de l'institution. Environ 65 arpents de terre dépendent du pénitencier; la nature du terrain la rend propre à la manufacture de la brique, et cette industrie pourra employer un certain nombre de détenus."

L'Ile de Terre-Neuve. Nous traduisons pour la Gazette de Sorel d'un récent numéro du Globe l'article qui va suivre: "La dernière lettre de notre correspondant terre-neuvien nous parle de découvertes qui promettent de renverser toutes nos idées au sujet de cette colonie ancienne mais quelque peu négligée, et de faire de Terre-Neuve la Grande-Bretagne de l'Amérique Orientale. Le district de la baie St. Georges paraît posséder tous les avantages propres à en faire le séjour d'une population nombreuse et prospère. D'une part, un sol fertile, couvert de bois de service d'une bonne description; du charbon en abondance et de la meilleure qualité; du sel de qualité supérieure—ce qu'il faut pour tirer bon parti des inépuisables richesses de l'Océan—; de l'autre, le pétrole, le gypse et le plomb contribueront à la prospérité et à la richesse future d'une terre qu'on a regardé jusqu'ici comme à peine supérieure à une aride solitude, dont toutes les ressources étaient concentrées dans les pêcheries de ses environs. Si la moitié de ce que notre correspondant indique se vérifie par de subséquentes investigations, alors l'île de Terre-Neuve, par sa position et ses alentours, deviendra en peu de temps un pays industriel et prospère. "Située comme elle l'est à quelques jours de voile des côtes de l'Irlande, la grande voie de communication entre l'Europe et ce continent, pendant l'été, passera sans contredit à travers la région dont notre correspondant parle. Eu égard aux divers minéraux si précieux que l'île renferme, il ne sera pas difficile d'obtenir des capitaux suffisants pour profiter de ses ressources. Si le charbon de Terre-Neuve est aussi excellent qu'on le dit, il sera avantageux de l'exporter plus en grand. "Naguère cette île constituait un pays à peu près inconnu, rarement visité par les touristes, et dont on ne faisait guère mention dans le monde que pour sa morue et ses chiens. Il n'en est presque plus ainsi maintenant, et une île aussi grande que l'Irlande et qui renferme d'incalculables ressources, promet enfin de recevoir l'attention qu'elle mérite."

Marché de Sorel, CORRIGÉ PAR LE CLERC DU MARCHÉ POUR "La Gazette."

Table with 3 columns: Item, Price, etc. Items include: Pois, Avoine, Sarrasin, Fleur de campag., etc.

Notes Locales.

—La Minerve dit, d'un grand sérieux, que le Nouveau-Monde est un journal rouge!... Ouf!... Nous étouffons vraiment!.....

—Le Times d'Ottawa fait appel aux députés des Provinces maritimes de voter pour le ministère qui a fait tant de bien à leurs provinces... sans parler des better-terms... à venir!.....

BANQUE DES MARCHANDS.—Le bruit avait couru que M. A. A. Taillon devait laisser Sorel pour prendre l'administration d'une institution financière nouvelle à Montréal. Nous apprenons avec plaisir que la Banque des Marchands a résolu de ne pas se priver des bons services de M. Taillon à Sorel. Ce M. continuera à résider ici avec le titre de Manager. C'est avec beaucoup de regrets que le public généralement aurait vu le départ de M. Taillon de Sorel. Les deux banques de Sorel sont, on ne peut mieux, représentées. La nouvelle bâtisse de la Banque des Marchands avance bien et sera un ornement pour notre petite ville.

DECRET CANONIQUE.—Lecture a été faite dimanche dernier, au prône, par M. le grand-vicaire Millier, d'un décret de Mgr. de St. Hyacinthe annexant canoniquement à la paroisse de St. Robert, cette partie de la paroisse de St. Pierre de Sorel connue sous le nom de "Deuxième rivière du Pot-au-Beurre." Des procédés pour obtenir l'annexion au civil, seront pris par les intéressés dans les délais voulus.

Nouvelles diverses. M. Thomas Kennedy Rausay, C. R., a été nommé juge en remplacement de l'Hon. M. Drummond. La dépêche annonçant la nomination de M. Ritchie était fautive. M. F. X. Drudel, avocat de Montréal et M. P. P. pour Champlain, a été nommé Sénateur à la place de son beau-père, M. Renaud, qui a résigné. —Le gouvernement espagnol a résolu d'expédier un renfort de 5,500 hommes vers l'île de Cuba, pour y continuer les hostilités. —Lundi de la semaine dernière, quarante résidences privées et plusieurs hôtels ont été détruits par le feu à Syracuse, N.-Y. Les pertes sont évaluées à \$150,000 ou \$200,000. —Le SS. Ismalia, de la ligne Cunard, a fait voile de New-York pour Glasgow il y a un peu plus d'un mois, mais on a pas eu de ses nouvelles depuis lors, et l'on craint qu'il n'ait péri, corps et biens, durant la traversée. —L'examen des témoins de la défunte, dans la fameuse affaire Tichborne, est terminé, et le dénouement du procès ne tardera pas à être connu. —En 1827, il n'y avait aux Etats-Unis que trois milles de voie ferrée; en 1837, on en comptait 1,331 milles; en 1847, 5,336 milles; en 1857, 22,065 milles; en 1867, 36,669 milles; il y en a actuellement 67,163 milles, dont 6,427 ont été terminés depuis le commencement de cette année. —La surface de Londres mesure 690 milles carrés. La population entière de la cité est de 4,025,659 âmes. Le nombre des hommes de police qu'elle renferme est de 10,712, et la longueur des rues et chemins parcourus par ces derniers équivaut à 6,612 milles. —Un immense hospice doit être érigé à Moscou en honneur des fiançailles de la grande-duchesse Marie-Alexandrovna avec le duc d'Edimbourg, et il aura pour nom: "Maison des pauvres, par le prince Alfred d'Angleterre."

—Une lettre de Gênes annonce qu'on a découvert, dans le voisinage de la ville, une grande quantité de pierre propre aux fins de la lithographie, de sorte que l'Allemagne, qui fournissait en partie cette pierre, devra désormais partager le monopole de son exportation avec Gênes.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

On dit que le ministre de l'Intérieur, M. de Falloux, a résolu de réorganiser le corps des députés de la Chambre des députés, en leur donnant une durée de six ans au lieu de quatre ans, et de leur attribuer une indemnité de 100,000 francs par an.

néglige systématiquement, à cette maladie si funeste et affligeante : la consumption, (maladie que, si l'on prend sur-le-champ les moyens propres à la faire disparaître, il est généralement facile d'en obtenir la guérison? Si vous êtes incommodés soit par la toux ou par le rhume, vous trouverez que les Pastilles de Bryan pour les Pouxons sont très efficaces contre ces maux, car elles soulagent immédiatement, et guérissent presque toutes les fois qu'on les emploie en temps opportun. Ces pastilles sont à vendre chez tous les droguistes et marchands de campagne, à raison de 25 cts. par boîte.

"Rien ne réussit comme le succès." C'était le dire de l'illustre qu'on ne réussit comme le succès, et ceci s'applique tout spécialement au remède indien, qui fut en usage au sein de l'illustre et distinguée tribu des Shoshones durant des siècles avant que la race anglo-saxonne eût mis le pied sur ce continent. Maintenant il n'y a que six ans que le grand secret de sa préparation a été confié à J. C. Chamberlain, de Conway, Ontario, Canada, qui présente cette médecine au public.

Depuis 1866 la vente qui s'est faite du remède indien dans le Canada, s'est accrue d'une manière étonnante et sans précédent, et partout ce médicament a répandu la santé et le bonheur. Nulle part dans l'histoire du monde il n'est fait mention de la découverte d'un antidote aussi complet contre la douleur, la maladie et le dérèglement du corps humain.

Lorsqu'il s'agit de Consumption, d'affections du Foie, de Débilité, d'affections de l'Estomac, de maux de Tête, d'indigestions, etc., faites usage du Grand Remède et des Pilules Shoshones, et vous serez soulagés sur-le-champ sans éprouver la plus légère douleur ni le moindre inconvénient.—1 m.

CERTIFICAT.
Je, soussigné, certifie que depuis plusieurs mois je me voyais affaiblir graduellement, à un point inquiétant. Malgré les soins du médecin, j'ai fait usage du Baume patenté de Ant. St. Jacques, et en quelques jours je recouvrais toutes mes forces ordinaires. C'est la deuxième fois que ce remède fait ce changement en moi.
(Signé.) CAROLINE ALLARD.
St. Barthélemy, 14 Mai 1873.

En vente à Sorel, à la Pharmacie de Messieurs Brunet et Sylvestre; à Berthier, chez M. L. Tranchonot, marchand.
Sorel, le 26 avril 1873.—3m.

Acte de Faillite de 1869.
Dans l'affaire de H. LAFLEUR,
Failli.
Les personnes qui désirent se procurer un superbe
CHALAND
2 PRESSES A BRIQUES
et tous les
Instruments nécessaires pour faire la brique, y compris les shovs, etc., pourront s'adresser au Syndic soussigné, à son Bureau à Montréal.
G. E. MAYRAND,
No. 6, Rue St. Jacques.
Sorel, 5 Novembre 1873.—1f.

Acte de Faillite de 1869.
CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de PELTIER & BEAULNES, tant individuellement que comme associés sous la raison sociale de "Peltier & Beaulnes."
Failli.
Le neuvième jour de décembre prochain, les soussignés demandent à la dite Cour leur décharge en vertu du dit acte.
GERMAIN PELTIER, OCTAVE BEAULNES, par BARTHELEMY BRASSARD, leurs procureurs ad litem.
Sorel, 5 Novembre 1873.—9 ins.

BARDEAU, PLANCHE, MADRIER.
Les soussignés informent le public qu'ils ont une quantité de beau bardeau scié, de pin, pruche et de cèdre.
—Aussi :—
De la planche, du madrier de pin et de pruche, emboutés. Le tout pour être vendu à bon marché.
GIRARD & FRÉCHETTE.
Sorel, 4 Nov. 1873.—juo.

CHEMIN DE FER DE PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA.
BUREAU DU SECRÉTAIRE, Philipsburg, 3 novembre 1873.
AVIS PUBLIC.
Est par le présent donné qu'une assemblée spéciale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, se tiendra au MONTREAL HOTEL, en la Cité de St. Hyacinthe, LUNDI le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE courant, à SIX heures du soir, aux fins d'autoriser les Directeurs de la dite Compagnie à émettre les Bons de la Compagnie, et de transiger toute autre affaire qui pourra régulièrement se présenter devant la dite assemblée.
Par ordre,
THOMAS RUSSELL ROBERTS, Secrétaire.
Sorel, 5 novembre 1873.—2 ins.

Philipsburg Farnham and Yamaska Railway
SECRETARY'S OFFICE.
Philipsburg, November 3rd, 1873.
Public Notice.
Is hereby given that a Special Meeting of the Stockholders of the Philipsburg, Farnham and Yamaska Railway Company, will be held at the MONTREAL HOTEL in the City of St. Hyacinthe, on MONDAY the TWENTY-FOURTH day of NOVEMBER instant, at the hour of SIX o'clock in the afternoon, for the purpose of authorizing the Directors of said Company, to issue the Bonds of the Company and for the transaction of such other business as may properly come before said meeting.
By order,
THOMAS RUSSELL ROBERTS, Secretary.
Sorel, 5th. november 1873.—2ins.

CHANGEMENT D'HEURES.
A l'avenir, le vapeur qui fait la traverse entre Sorel et Berthier, partira de Sorel à 2 heures au lieu de 3, et de Berthier, à 4 heures au lieu de 5.
REGIS LATRAVERSE.
Sorel, 22 oct. 1873.—di.

A LOUER.
POSSESSION IMMÉDIATE.
La maison ci-devant occupée par J. B. Brousseau, Ecr., avocat,
RUE DU ROI,
provenant de la succession Précurator.
S'adresser à
C. LABELLE,
Sorel, 20 Oct. 1873.—juo.

Acte de Faillite 1869.
Dans l'affaire de HONORE LAFLEUR, commerçant de St. Michel d'Yamaska,
Failli.
Je soussigné, George E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations aux bureaux de T. & C. C. de Lorimier, Ecrivains, avocats, No. 6 Rue St. Jacques Montréal, sojs un mois de cette date.
G. E. MAYRAND,
Syndic.
Montréal, 23 octobre 1873.—1 mois.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
La société ci-devant existant entre les soussignés, sous la raison sociale de
PONTBRIAND & BELLEROSÉ,
a été dissoute du consentement mutuel de parties, le 23 Octobre courant, et toutes les affaires qui ont été transigées durant la dite société, seront réglées par l'un ou l'autre des ci-devant associés.
GEO. PONTBRIAND, OCT. BELLEROSÉ.
Sorel, 23 oct. 1873.—1m.

INSTITUTRICE DEMANDÉE.
On demande une institutrice pour l'école commune de St. Ours.
S'adresser au
RÉVÉREND MESSIEUR MICHON, Curé de St. Ours, ou à J. A. DORION, Sec. Trés.
St. Ours, 27 Oct. 1873.—3ins.

A VENDRE A BAS PRIX.
Un lot considérable de
TAPISSERIE
de toutes qualités.
A LA LIBRAIRIE DE
"LA GAZETTE DE SOREL."
Sorel, 29 Oct. 1873.

PENSION DEMANDÉE.
Pour un M. et une Dame dans une maison privée.
S'adresser au Bureau de la Gazette.
Sorel, 21 oct. 1873.

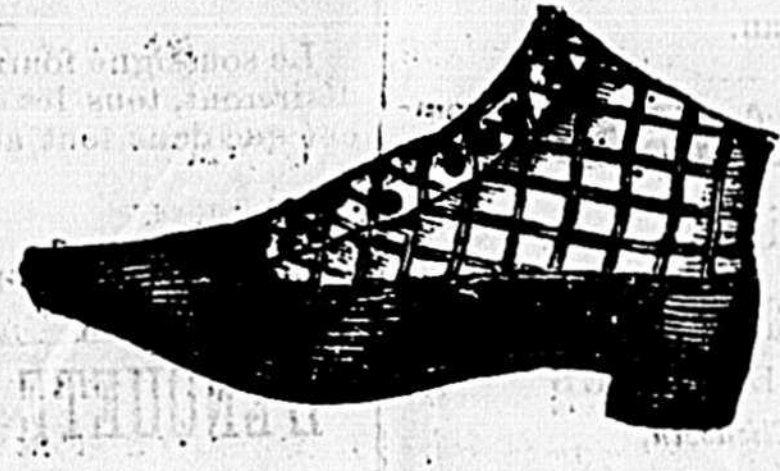
AVIS.
Je soussigné donne avis que G. Rouchey Hibbard, mon épouse, ayant laissé mon domicile, je ne serai responsable d'aucune dette qu'elle pourrait contracter.
PIERRE SARAZIN.
St. Gabriel de Brandon, 21 Oct. 1873.—3m.

Acte concernant la Faillite 1869.
Dans l'affaire de
GÉDÉON LAROQUE, faisant affaires sous les nom et raison de G. LaRoque & Cie., "Fonderie Longueuil," commerçant,
Failli.
Vente d'un Fonds de Banqueroute de Fonderie, Machinerie, &c., &c.
Avis public est par les présentes donné que le soussigné offrira en vente par encan public, à la place d'affaires du failli, dans le village de Longueuil,
Lundi, le Troisième jour de Novembre, A. D. 1873,
Les biens meubles ci-après mentionnés, appartenant à la succession du failli, savoir : Poutres finis et non-finis, 100 Tonnes de Sable à moudre, Matériaux, Modèles, Engins à Vapeur, Bouilloires, Pompes, Arbres de Coûche, Courroies, etc., etc. Le tout sera offert en vente en un seul lot (en bloc), suivant les estimations de l'inventaire, à tant dans la piastre. Montant total : environ \$10,000.
On peut voir l'inventaire et obtenir d'amples informations, en faisant application à Tyvis, Papiers & Laque, No. 97, Rue St. Jacques, dans la Cité de Montréal.
Conditions publiées le jour de la vente.
Vente à MIDI.
JAMES TYRE, Syndic, No. 97, Rue St. Jacques.
Montréal, 18 Octobre 1873.

MADAME J. TOBIN, MODISTE.
Informe respectueusement les Dames de la ville de Sorel, qu'elle est prête à recevoir toutes ouvrages pour Dames, tels que :
ROBES, MANTEAUX, ETC., ETC
faits dans les derniers goûts et d'après les dernières modes.
No. 11, Rue CHARLOTTE.
Sorel, 15 octobre 1873.—3m.

Terrains à vendre
A ST. PIE DEGUIRE.
Deux lots de terre à quarante arpents de Péglise. Partis en culture et le reste en bois, Termes faciles.
S'adresser à
C. J. C. WURTELE, Avocat, Rivière David
St. David, 6 Septembre 1873.—4m.

AVIS AUX ACHETEURS CHAUSSURES.



A. CONLIN

Vient de recevoir 25 caisses de chaussures d'automne, qu'il vendra à des prix assez bas pour donner satisfaction aux plus difficiles. N'oubliez pas d'aller le voir avant d'acheter ailleurs, et vous aurez le choix sur le meilleur et plus complet assortiment de Sorel.

SERONT REÇUES LE 1ER OCTOBRE :
200 Caisses de Claques et Pardessus en Feutre, qu'il offrira à MM. les Marchands de la Ville et de la Campagne, aux mêmes prix et avec le même escompte qu'à la manufacture.

AUSSI :
Un lot considérable de BOTTES pour Voyageurs, garanties être à l'épreuve de l'eau, A BIEN BAS PRIX.
A. CONLIN,
PLACE DU MARCHÉ,—SOREL.
Sorel, 17 septembre 1873

CHANGEMENT DE BUREAU.
J. B. Brousseau, AVOCAT.
A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau.
Sorel, 15 Octobre 1873.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
La Société connue sous les nom et raison de
TURCOTTE & LAFLECHE,
a été dissoute de consentement, et M. E. Turcotte est seul chargé de régler toutes les affaires.
ERNEST TURCOTTE, ZOTIQUE LAFLECHE.
Sorel, 15 Oct. 1873.—1m.

AVIS.
Toutes les personnes qui à l'avenir auront affaire à M. LaPaine, pour assurances quelconques, pourront maintenant s'adresser à
M. ZOTIQUE LAFLECHE, qui le remplacera durant son absence et qui est chargé de tout régler.
Le bureau est dans la même bâtisse que les bureaux de La Gazette de Sorel.
Sorel, 15 Oct. 1873.—1m.

Salon Canadien.
F. E. VIDAL, PROPRIÉTAIRE,
Ancien magasin de A. F. GUNDLACK, RUE DE LA REINE, SOREL.
On y trouvent toujours des HUITRES, HOMARDS, SARDINES, préparés de toutes manières.
Repas servis à toutes heures.

GRANDE VENDE DE MARCHANDISES SECHES
Le soussigné désirant se retirer du commerce, offre en vente tout son Stock de Marchandises sèches, valant
\$60,000.
Toutes les marchandises sont de première choix et des dernières nouveautés.
—Aussi :—
Les deux magasins contenant ces marchandises, dont on pourra acheter un et avoir le loyer de l'autre pour 5 ans. Ces deux magasins sont dans la meilleure place de la ville pour le commerce.
S'ADRESSER A
Wm. KELLY,
Sorel, 1er. Oct. 1873.—juo.

HOTEL RICHELIEU,
TENU PAR
J. B. TROTTIER,
RUE BADRAC, TROIS-RIVIERES.
M. J. B. TROTTIER, plus connue sous le nom de BISMARCK, ancien commis chez M. Farmer, informe le public qu'il a pris possession de l'Hotel Richelieu, ci-devant tenu par M. Louis Bergeron. C'est là qu'il distribue aujourd'hui les cocktails les plus recherchés et des John Collins qui ont leur réputation.
M. Trottier désire aussi informer le public que la TABLE SERA TOUJOURS SERVIE avec SOIN, PROPRETÉ et PONCTUALITÉ, et qu'il se propose de ce que nos marchés offrent de mieux en fait de viandes, légumes, fruits, etc.
Repas servis à toutes heures.
Il y aura toujours des hommes pour attendre les voyageurs à l'arrivée des bateaux à Vapeur, et rien ne sera négligé de ce qui pourra donner confort et satisfaction à ceux qui voudront bien honorer de leur patronage l'Hotel Richelieu.
Il s'agit d'y aller voir.
Trois-Rivières 4 Juin 1873.—6m.

A vendre ou à louer.
Cette magnifique propriété située en face du Couvent de la Congrégation, autrefois occupée par le Capt. J. B. Labelle. S'adresser au
Da. TURCOTTE.
Sorel, 1er février 1873.—juo.

IDEE MERVEILLEUSE.



EN ACCORD AVEC LES AMELIORATIONS DU JOUR.

O'HEIR dit que, malgré que son établissement soit bien connu, il profite de la bonne idée qu'a eue la corporation de la Ville de Sorel, de mettre les numéros sur toutes les maisons des principales rues; par conséquent il se flatte, lui, de vous dire que son numéro est

23, RUE DU ROI,
et qu'il vous irez à ce numéro faire vos achats d'automne, il est certain que vous y retournerez avec empressement, car chez lui vous êtes servis avec ponctualité, franchise et courtoisie. Il va sans dire que vous trouverez là mieux que jamais le plus complet assortiment de

MARCHANDISES SECHES,
qu'il soit possible de trouver dans un magasin de ville; la liste suivante vous dira le reste, et le bas prix est tellement connu que l'on n'a que l'air de dire en parlant : Gros de nappes noir et de couleur satin, soie cordée et moirée, soie japonaise, papillotes, velours, et tous de soie et patent, fleurs françaises, rubans, dentelles, franges, collets en kid alexandre, corsets, waterfalls, grecian-bands, bas de laine, ceintures du dernier goût, merinos français, éponge, alpines, thibets, étoffes à robes de toutes sortes du dernier goût, chapeaux garnis et formés de chapeau, étoffés à manchettes de toutes sortes consistant en imitation de seaskin, loutre piquée, astrakan, mouton, éléphant, draps potirons et autres, tweeds, draps de p. lot, moscou, leaver, prés dent, et draps super-fins bl. et noir, et bon ouaté, coton à draps, couvertures en laine, couvre-pieds, tapis de table, damas, tapis imperial, tapistry, tapis en feutre et en étope, tapis d'escalier, j. br. rug, de toutes sortes, cotons, inf. mes, shirting, colts, tait à nappes, essuie-mains, winery, linings de toutes sortes, nappes, ch. en laine, collerettes, mitaines, gants, casques en pelliceries et autres sortes, manchons et vict. mes de toutes sortes, chemises de toutes sortes, corps et caleçons, cols, collets, mouchoirs, bretelles, hardes faites de toutes sortes, gilets en laine pour dames et messieurs, habillements complets pour messieurs faits à ordre dans le plus court délai : une bonne garantie. A l'enseigne

Rouge, Blanc, et Bleu,
No. 23, Rue du Roi,—SOREL,
EDWARD O'HEIR,
Sorel, 18 Octobre 1873.

JOHN McCALLIAN,
SUCCESEUR DE
MULLEN & McCALLIAN,
PLACE DU MARCHÉ,
SOREL.

M. McCALLIAN ouvrira LUNDI le 6 courant, à l'ancienne place occupée par MULLEN & McCALLIAN, un Magasin de Marchandises sèches de première classe, où toutes les marchandises seront vendues au prix coûtant.
Une visite est respectueusement sollicitée.
On a besoin immédiatement d'un commis d'expérience.
JOHN McCALLIAN.
Sorel, 4 Octobre 1873.

Quai à Vendre.
Le soussigné offre en vente d'ici au 12 Octobre prochain, le magnifique quai provenant de la succession Précurator, situé sur le Richelieu ayant 400 pieds de front sur environ 100 de profondeur. C'est aujourd'hui le seul qu'il est disponible sur le Richelieu.—S'adresser à
CYRILLE LABELLE.
Sorel, le 12 sept. 1873.

J. H. WRIGHT
Aujourd'hui en mains un assortiment considérable de moulins àoudre de toutes sortes garantis pour 1 an et 2 ans.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre WHEELER & WILSON.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre SINGER.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre WEBSTER.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre GARDNER.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre WENZEL.
J. H. WRIGHT,
Agent pour les Moulins à coudre LOCKMAN WILSON.
Toute personne qui achète un de ces moulins pourra le faire réparer chez M. Wright, et avoir tout ce qu'il faut pour assurer son bon fonctionnement.
—DE PLUS—
6 moulins à coudre de seconde main, de \$15 à \$25, et garantis pour un an.
J. H. WRIGHT,
BARBAR CANADIEN.
Sorel, 8 octobre 1873.

PROVINCE DE QUEBEC
CHAMBRE DU PARLEMENT.
Bills Privés.
Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la Gazette Officielle de Québec), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.
Toutes pétitions pour les BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.
BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 21 Juillet 1873.—Jan. 1. f. p. 6.

